

# Estimation des coûts d'une proposition faite en campagne électorale

Date de publication : 2019-09-29  
Titre abrégé : Augmentation du montant personnel de base

Description : Hausser le montant personnel de base (MPB) pour les personnes ayant un revenu total inférieur à 214 557 \$ pour 2020, d'une façon qui lui permette d'augmenter à un rythme plus rapide que celui de l'inflation prévue, comme suit, et ce, jusqu'en 2023 :

	MPB de référence	Nouveau MPB (premier seuil)	Nouveau MPB (deuxième seuil)
2020	12 309 \$	13 229 \$	12 769 \$
2021	12 567 \$	13 808 \$	13 188 \$
2022	12 852 \$	14 398 \$	13 625 \$
2023	13 092 \$	15 000 \$	14 046 \$

Pour les personnes dont le revenu est sous le premier seuil, le nouveau MPB sera égal au montant figurant dans la troisième colonne pour chaque année civile précisée. Pour celles dont le revenu est plus élevé que le premier seuil, mais inférieur au deuxième, le nouveau MPB figurant dans la quatrième colonne ci-dessus sera égal à la moitié de la différence entre les sommes figurant dans la troisième colonne et le MPB de référence.

Le premier seuil de revenu total sera de 150 605 \$ pour 2020. Le deuxième seuil sera de 214 557 \$ pour 2020, et les deux devraient par la suite être indexés en fonction de l'inflation. Tous les MPB (de référence et pour les deux seuils de revenu) seront indexés en fonction de l'inflation à partir de 2024.

Les montants accordés pour l'époux ou le conjoint de fait de même que pour les enfants à charge ne changent pas.

Ligne(s) d'exploitation : Impôt sur le revenu des particuliers

Sources des données :	<table border="0"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Variable</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Source</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Revenu des particuliers et paramètres fiscaux</td> <td>BD/MSPS<sup>1</sup></td> </tr> <tr> <td>Projections de la croissance démographique</td> <td>Statistique Canada</td> </tr> <tr> <td>Projections de l'inflation de l'IPC</td> <td>Perspectives économiques du DPB</td> </tr> </tbody> </table>	<u>Variable</u>	<u>Source</u>	Revenu des particuliers et paramètres fiscaux	BD/MSPS <sup>1</sup>	Projections de la croissance démographique	Statistique Canada	Projections de l'inflation de l'IPC	Perspectives économiques du DPB
<u>Variable</u>	<u>Source</u>								
Revenu des particuliers et paramètres fiscaux	BD/MSPS <sup>1</sup>								
Projections de la croissance démographique	Statistique Canada								
Projections de l'inflation de l'IPC	Perspectives économiques du DPB								
Estimation et méthode de projection :	<p>On a calculé la perte de recettes fiscales moins les transferts en utilisant la BD/MSPS pour chaque année d'imposition, de 2020 à 2025. Pour faire en sorte que le MPB soit fondé sur le revenu, le DPB a décidé d'utiliser une modification de l'outil BD/MSPS d'après le revenu total d'une personne. Le MPB était égal au MPB initial, plus un montant complémentaire pour les contribuables dont le revenu était inférieur au premier seuil, équivalent au MPB initial plus la moitié de la différence entre le maximum et le MPB de référence pour les contribuables dont le revenu se situait entre le premier seuil et le deuxième, et égal au MPB de référence pour le reste.</p> <p>Les valeurs des années 2020 à 2023 étaient les mêmes que les montants susmentionnés. Les niveaux de 2024 et de 2025 du MPB ont été déterminés en fonction du taux d'inflation mesuré par l'IPC projeté par le DPB appliqué au montant de 2023. En 2026 et par la suite, nous supposons que les coûts croîtront au même rythme que la population et l'inflation.</p>								
Évaluation de l'incertitude :	L'évaluation comporte un faible degré d'incertitude. On peut considérer que les données et le modèle de la BD/MSPS sont fiables, et aucune modification du comportement n'est attendue.								

---

<sup>1</sup> L'analyse se fonde sur la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada (BD/MSPS). Les hypothèses et les calculs sous-jacents aux résultats de simulation sont l'œuvre du Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB) et l'auteur est seul responsable de l'utilisation et de l'interprétation des résultats.

## Coûts de la mesure proposée

Millions de \$	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
<b>Coût total</b>	662	2 890	3 861	4 855	5 664	5 849	6 015	6 201	6 391	6 585

## Renseignements supplémentaires

	Description	Ligne d'exploitation	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
<b>Coût</b>	Augmentation du montant personnel de base	Impôt sur le revenu des particuliers	660	2 876	3 835	4 829	5 634	5 817	5 983	6 167	6 356	6 549
<b>Interaction</b>	Avec d'autres mesures	Impôt sur le revenu des particuliers	3	14	26	27	30	32	33	34	35	36
<b>Coût total</b>			662	2 890	3 861	4 855	5 664	5 849	6 015	6 201	6 391	6 585

### Notes :

Le montant de l'interaction comprend l'effet combiné de l'augmentation de 15 % de l'Allocation canadienne pour enfants, de l'augmentation de 10 % des montants de pension de la Sécurité de la vieillesse prestations et de l'exemption des prestations de maternité et prestations parentales de l'AE.

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.